DIMENSIONS & PERSPECTIVES

FÉDÉRATION GENEVOISE DES MÉTIERS DU BÂTIMENT



Votation du 29 novembre 2026

OUI à un projet de renouvellement urbain à Chêne-Bourg aux modalités innovantes

Marchés publics

Genève adhère à l'Accord intercantonal 2019 sur les marchés publics (AIMP) et continue de valoriser les entreprises formatrices!

Assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat

Des chantiers importants et des opportunités intéressantes

Editorial



Pierre-Alain L'HÔTE
Président FMB

Les pays qui nous entourent sont quelque peu agités ces derniers temps, c'est le moins que l'on puisse dire, entre mouvements sociaux hors de contrôle, campagnes électorales permanentes, invectives et déclarations délirantes, scandales à répétition, révélations médiatiques toutes plus sulfureuses les unes que les autres, etc., l'on ne s'ennuie pas !

Et la Suisse dans tout ça ? Notre fameux îlot de stabilité et de tranquillité résiste-il encore ?

Si le doute est permis, force est néanmoins de constater que certains fondamentaux demeurent et sont autant de gages de continuité.

D'abord, notre système politique, s'il peine parfois à résister à la polarisation, n'a pas encore versé dans l'alternance radicalisée et avance plutôt au gré de compromis qui - s'ils sont trop déséquilibrés - sont le plus souvent corrigés par le Souverain.

Ensuite et surtout, nous continuons de valoriser le travail, ses dimensions économique et sociale, ses vertus.

Dans la présente édition de notre journal, nous avons voulu mettre en exergue ces éléments, en rappelant le rôle des entreprises dans la transition énergétique, qu'il s'agisse de cycle de vie des matériaux ou d'assainissement des bâtiments étatiques. Au sujet de ces derniers, le partenariat exemplaire mis en œuvre avec l'Office cantonal des bâtiments est là pour le rappeler : c'est ensemble que nous sommes forts, que nous pouvons trouver et développer des solutions pragmatiques et efficaces.

Mais il s'agit aussi de favoriser les entreprises citoyennes, celles qui forment, offrent des conditions de travail exemplaires, proposent des prestations de grande qualité. L'adhésion de notre canton à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP 2019) en procure les conditions. Aux autorités de dorénavant jouer le jeu !

Dans un monde de plus en plus virtuel et financier, la valeur ajoutée par le travail reste la clé pour offrir un cadre socio-économique apaisé, une redistribution raisonnable des richesses générées par une croissance maitrisée et durable.

D'ailleurs, les partenaires sociaux le savent : une paix du travail stable, loyale, dépolitisée est la meilleure garantie de succès d'un pays qui fonctionne, avance, se développe, avec comme symbole l'accord récent trouvé par les maçons genevois, dans un secteur qui avait vu l'invective et le dogme prendre le pas sur la raison au printemps dernier, cette dernière étant heureusement redevenue une vertu cardinale durant l'été. Au-delà des points de vue individuels, les intérêts des entreprises et de leurs employés doivent systématiquement primer.

Seymaz-Sud : plus de logements, maintenant !

Par Pierre Nicollier, Président du PLR Genève - pour le comité unitaire PLR, MCG, UDC, les Vert'Libéraux, les Jeunes du Centre et les Jeunes Libéraux Radicaux

Le 29 novembre, les Genevois se prononcent sur la modification des limites de la zone appelée Seymaz-Sud, entre l'avenue de Bel-Air et la Seymaz à Chêne-Bourg. Le projet prévoit de transformer une actuelle zone villas en zone ordinaire.

Ce projet permettra la réalisation rapide d'environ 270 logements dans un secteur parfaitement adapté à la densification.

Un terrain idéal, à deux pas de la gare

Seymaz-Sud se situe à proximité immédiate de la gare du Léman Express de Chêne-Bourg, desservie par le train, le tram et le bus. Densifier près d'un nœud de transports permet de limiter l'augmentation du trafic dans le canton tout en offrant aux futurs habitants un cadre de vie connecté et des infrastructures adaptées. Refuser cette localisation, c'est refuser une densité qui a du sens.

L'enjeu chiffré est décisif

À Genève, la grande majorité des projets de renouvellement urbain se fait en zone de développement avec des conditions de réalisation strictes. Cependant, ce régime n'est pas forcément adapté à toutes les situations. Dans le cas présent, la zone ordinaire permet d'envisager environ 270 logements, contre 140 à 150 logements dans la variante fondée sur une zone de développement. Le projet soumis au vote des genevoises et des genevois offre donc la possibilité de construire près du double de logements que dans une zone de développement contrôlée, sur le même périmètre.

Dans un canton où chaque logement compte, cet écart n'est pas marginal. Il représente des dizaines de ménages supplémentaires qui pourront trouver un toit à Genève, dans un quartier déjà bien desservi et proche des équipements urbains.

La zone ordinaire permet par ailleurs de réaliser une plus grande diversité de logements. Pour les acteurs de la construction, c'est aussi un cadre plus souple et plus réaliste pour concevoir des projets équilibrés, adaptés à la demande et à la viabilité économique des opérations. Pour l'une des communes les moins riches du canton, cela permet d'accueillir de nouveaux propriétaires avec, en ligne de mire, une augmentation des revenus fiscaux communaux.

Un projet prêt à se réaliser

Les propriétaires du périmètre soutiennent cette solution de zone ordinaire, ouvrant la voie à une mise en œuvre plus rapide. Le Parlement a par ailleurs joint au projet de loi une motion invitant le Conseil d'Etat à élaborer un projet de plan localisé de quartier en coordination avec les propriétaires concernés. À l'inverse, un refus repoussera encore dans le temps la production de logements.



Le projet n'est pas une densification sans garde-fous. Il prévoit une zone affectée à l'équipement public, destinée notamment à accueillir un équipement scolaire, ainsi qu'une zone des bois et forêts qui préserve le cordon boisé de la Seymaz. Plusieurs voix se sont par ailleurs élevées pour demander une densification plus importante dans une zone aussi bien localisée. Des ajustements pourront avoir lieu une fois la votation passée.

« Ce sera trop cher ? » ; pas si on construit assez

La pénurie de logements est le principal moteur de la hausse des prix de l'immobilier et des loyers. Avec trois logements vacants pour 1'000 habitants, le marché est sous pression et chaque logement disponible suscite une véritable foire d'empoigne. Construire davantage et rapidement est le moyen le plus direct pour détendre progressivement cette situation.

Le mécanisme est connu. Lorsqu'un ménage se déplace dans un logement neuf, il libère un logement existant. À l'échelle du canton, cette dynamique de mobilité résidentielle ne peut fonctionner que si l'offre nouvelle est suffisante. Refuser 270 logements, c'est priver le marché de ce levier.

Le débat sur le logement abordable est par ailleurs légitime, mais il ne peut pas servir de prétexte pour ne rien construire. Dire non à Seymaz-Sud, c'est renoncer, pour des années, à environ 270 logements qui ne seront alors ni abordables, ni familiaux.

Dire oui, c'est lancer maintenant une production concrète, dans un secteur où toutes les conditions de réalisation sont réunies. La pénurie ne se résoudra pas par des déclarations ni par l'attente. Elle se traitera en construisant, en densifiant les zones bien situées et en permettant aux projets de sortir de terre.

Le 29 novembre, les acteurs de la construction ont une responsabilité particulière : expliquer qu'un projet réalisable, soutenu par les habitants et générant près du double de logements, vaut mieux qu'un statu quo qui ne produira rien ou qu'un projet fictif qui n'existe pas.

Seymaz-Sud : OUI à plus de logements, maintenant !

Marchés publics : Genève adhère (enfin !) à l'Accord intercantonal sur les marchés publics 2019

L'Accord intercantonal sur les marchés publics 2019 (AIMP 2019) a été adopté en novembre 2019 par l'Autorité intercantonale pour les marchés publics. Depuis lors, la plupart des cantons y ont adhéré, Genève ayant été jusqu'à aujourd'hui l'un des derniers à n'avoir pas franchi le pas. Dès 2027, ce sera chose faite.

Il s'agit de l'aboutissement d'un (trop) long processus qui a débuté avec le dépôt en avril 2025 par le Conseil d'Etat d'un projet de loi d'adhésion de Genève à l'AIMP 2019. Après un examen de fond du projet, le soutien unanime des partenaires sociaux largement impliqués dans son élaboration, le Grand Conseil l'a finalement adopté lors de sa session du mois d'octobre passé. L'entrée en vigueur du nouveau dispositif interviendra très probablement en janvier 2027.

AIMP : raison d'être et portée effective
Les marchés publics en Suisse sont régis par des législations différentes en fonction de la nature du maître d'ouvrage. Les marchés passés par des maîtres d'ouvrage de rang fédéral sont uniformément régis par la loi fédérale sur les marchés publics (LMP). En revanche, les cantons étant souverains en la matière, la LMP ne s'applique pas aux maîtres d'ouvrage cantonaux et communaux. Le risque existe donc que l'on se retrouve avec 26 cadres juridiques différents à travers le pays. Pour éviter ceci, les cantons ont adopté l'AIMP qui prévoit des règles communes pour tous les cantons, règles pouvant être complétées dans les législations cantonales d'exécution. Les avantages de ceci sont clairs dans une perspective de réalisation du marché intérieur, notamment pour les entreprises pour qui il est bien plus aisé de prester dans des cantons différents.

L'AIMP 2019 : des avancées importantes
Suite à une révision majeure de la LMP, l'AIMP lui-même a fait l'objet de modifications importantes en 2019. Le nouveau texte, qui s'inspire directement de celui de la LMP, est bien plus complet et laisse moins de marge de manœuvre aux cantons. Par rapport à sa précédente version, l'AIMP 2019 présente des avantages importants tant pour les maîtres d'ouvrage que pour les entreprises.

Après une longue période pendant laquelle le seul prix a constitué le critère principal à l'aune duquel se jugeait une offre, le nouvel AIMP impose un rééquilibrage et la qualité de la prestation retrouve ses lettres de noblesse avec une meilleure pondération des critères d'adjudication y afférents. Ainsi, par rapport au contenu très sommaire de l'ancien texte, le nouvel AIMP prévoit de nombreux critères de qualité. Le développement durable y est notamment expressément mentionné. Il faut insister sur le fait que c'est bien la durabilité de la prestation qui doit être jugée. Pour les marchés de construction, on parle donc de standards techniques, de nature des matériaux, de possibilités de recyclage.

Loi d'adhésion genevoise : spécificités cantonales conservées
Si Genève adhère à présent à l'AIMP 2019, ce qu'il faut saluer, cela n'implique pas que le canton doive abandonner certaines de ses spécificités. Genève a notamment toujours été plus clair que les autres cantons s'agissant de l'obligation du respect des conditions de travail locales. Si l'on pouvait craindre que le nouvel AIMP ne limite cette possibilité, la loi d'adhésion genevoise précise bel et bien que les conditions de travail cantonales obligatoires continuent de s'appliquer à tous. Le texte de la loi, qui rejoint en la matière les lois adoptées dans d'autres cantons romands, a été clarifié pour le rendre conforme au droit supérieur en spécifiant que l'on parle bel et bien des conditions impératives (CCT étendues et déclarées de force obligatoire, CTT avec salaires minimaux impératifs, etc.).

En conclusion, le nouveau cadre légal apporte des avancées positives tant pour les maîtres d'ouvrage que pour les entreprises. Il faut s'en féliciter et espérer une mise en œuvre rapide.

Valorisation des entreprises formatrices
Bien que cela ne soit pas directement lié à l'adhésion de Genève au nouvel AIMP, l'on profite de ces lignes pour rappeler que les entreprises formatrices peuvent être avantagées lors de la passation de marchés publics en procédure de gré à gré ou sur invitation. En effet, dans le cadre des mesures décidées par le Conseil d'État en 2020 en soutien aux entreprises lors de la crise du COVID, les maîtres d'ouvrage cantonaux ont été fortement incités à ne solliciter que des entreprises inscrites sur la liste interactive des entreprises formatrices du canton. Il s'agit des entreprises qui ont formé au minimum un apprenti pendant la dernière année scolaire, bénéficiant d'une autorisation de former et ayant au moins une personne sous contrat. Sont considérés les contrats d'apprentissage AFP ou CFC, les stages de maturité professionnelle 3+1, les préapprentissages d'intégration (PAI) ou de préqualification.

Cette mesure reste en vigueur et est à saluer, permettant de soutenir la formation professionnelle et de mieux valoriser les efforts des entreprises en la matière.



Des informations complètes et la liste des entreprises formatrices sont à consulter à l'adresse https://ge.entreprises-formatrices.ch

Chantiers à Genève : mieux anticiper les déplacements avec impactsmobilites.ch

Afin de mieux anticiper les contraintes dues aux chantiers, le Département de la santé et des mobilités (DSM) lance impactsmobilites.ch, une nouvelle plateforme qui centralise les informations sur les chantiers et leurs impacts sur les déplacements dans le canton.



Entre les travaux d'entretien des infrastructures, le développement des réseaux et l'amélioration des aménagements routiers, les chantiers font partie du quotidien genevois. Pour les entreprises du bâtiment, leurs conséquences sont très concrètes : accès parfois compliqués, circulation alternée, voies supprimées ou lignes de transports publics modifiées peuvent influencer l'organisation des interventions et les déplacements des collaborateurs.

Un point d'accès unique pour s'informer

Jusqu'ici, les informations relatives aux travaux pouvaient être réparties entre différents maîtres d'ouvrage et sources d'information. Avec impactsmobilites.ch, le Canton propose un accès centralisé aux chantiers, ainsi qu'aux impacts identifiés sur les différents modes de déplacement.

L'objectif est double : permettre à chacun de mieux préparer ses trajets et favoriser une meilleure anticipation des perturbations liées aux travaux. Cette information peut s'avérer particulièrement utile pour les professionnels du bâtiment, dont l'activité implique souvent des déplacements entre plusieurs sites, des livraisons à organiser ou des interventions à effectuer dans des secteurs soumis à des restrictions de circulation.

Identifier les perturbations avant de prendre la route

La plateforme permet de rechercher les chantiers à proximité d'une adresse, dans une zone géographique ou sur un itinéraire précis. Il suffit de renseigner un point de départ et une destination pour identifier les travaux situés sur le parcours ou à proximité. Les impacts sont ensuite présentés selon le mode de déplacement choisi : voiture, transports publics, vélo ou marche.

Chaque chantier dispose d'une fiche détaillée indiquant les solutions prévues, la durée des travaux et, le cas échéant, leurs horaires. Fermeture de route, réduction du nombre de voies, circulation à sens alterné, mise en sens unique, déviation piétonne ou cyclable, modification d'une ligne TPG ou déplacement d'un arrêt : les informations permettent de mieux comprendre les contraintes et les solutions mises en place.





La plateforme ne calcule toutefois pas le temps de trajet supplémentaire occasionné par un chantier et ne remplace pas un outil de navigation en temps réel. Elle ne propose pas non plus automatiquement un itinéraire alternatif optimisé. Sa valeur ajoutée réside dans la possibilité de repérer les perturbations à l'avance et de décider en conséquence : conserver son trajet, suivre une déviation ou adapter son heure de départ.

Des exemples concrets sur le terrain
Imaginons une entreprise qui doit intervenir dans le secteur des Nations. Un collaborateur emprunte habituellement la ligne de bus 59 pour se rendre à son point de rendez-vous, au niveau du chemin du Petit-Saconnex. Grâce à impactsmobilites.ch, il peut être informé d'une déviation de la ligne prévue pendant quatre mois et de la suppression de certains arrêts. En s'abonnant à la fiche du chantier, il peut également recevoir les informations relatives aux éventuelles modifications de la planification du chantier.

Autre situation : un artisan doit se rendre de Collonge-Bellerive à Anières en empruntant la route d'Hermance. La plateforme lui signale un chantier entraînant une circulation à sens alterné sur cet axe. Il peut ainsi anticiper d'éventuels ralentissements et adapter son heure de départ pour mieux organiser son intervention.

Ces exemples illustrent l'intérêt de disposer d'informations réunies au même endroit. Pour les entreprises, consulter la plateforme avant un déplacement peut devenir un réflexe utile, notamment lorsque les interventions sont planifiées dans des secteurs fortement concernés par les travaux.

Des alertes pour suivre l'évolution des chantiers
Autre fonctionnalité : les alertes personnalisées. Les utilisateurs peuvent s'abonner aux mises à jour concernant un itinéraire ou une zone géographique et recevoir des informations par e-mail. Des notifications WhatsApp sont également proposées, pour suivre le lancement de nouveaux chantiers par commune.

Ces alertes évitent de devoir consulter régulièrement le site pour vérifier si la situation a évolué. Elles peuvent notamment permettre de suivre les différentes étapes d'un chantier.

Pour une entreprise du bâtiment, suivre les évolutions d'un chantier peut ainsi contribuer à ajuster l'organisation des déplacements et à mieux préparer les interventions à venir.

Un outil complémentaire pour mieux coordonner les déplacements
La multiplication des chantiers est liée à une nécessité : entretenir les infrastructures existantes, développer les réseaux et améliorer les conditions de déplacement. Elle exige aussi une coordination accrue entre les différents maîtres d'ouvrage afin de limiter les effets cumulés des travaux sur la circulation.

Avec impactsmobilites.ch, le Canton met à disposition un outil d'information destiné à faciliter l'anticipation des perturbations. Il ne supprime pas les contraintes liées aux chantiers, mais permet de les identifier plus facilement et de prendre des décisions en connaissance de cause.

Pour les professionnels du bâtiment, le bon réflexe consiste à consulter les informations disponibles avant un déplacement, à vérifier les impacts sur leur mode de transport et à activer les alertes utiles pour leurs secteurs d'intervention.

La plateforme est accessible dès à présent sur www.impactsmobilites.ch.



Assainissement énergétique des bâtiments de l'Etat : un défi et des opportunités

Le 7 octobre dernier, l'Office cantonal des bâtiments (OCBA) et la Fédération des métiers du bâtiment (FMB) se sont réunis à l'aula du Centre de formation professionnelle technique (CFPT) de Ternier à Lancy pour une rencontre consacrée à un défi commun : réussir ensemble la transition écologique du parc immobilier de l'Etat de Genève. Au cœur des échanges, une volonté partagée de renforcer la collaboration, de simplifier les processus et de faciliter l'accès des entreprises aux projets de rénovation énergétique.



La transition écologique du parc immobilier de l'Etat de Genève représente un chantier d'envergure. Avec quelque 300 bâtiments prioritaires concernés par son programme de rénovation énergétique, l'OCBA doit relever un défi aussi ambitieux que complexe : accélérer la transformation du patrimoine bâti tout en garantissant la qualité des réalisations, la maîtrise des coûts et le respect des délais.

Pour y parvenir, la mobilisation des compétences et du savoir-faire des entreprises genevoises constitue un levier essentiel. C'est dans cet esprit que s'est tenue, le 7 octobre, la séance d'information entre la FMB et l'OCBA intitulée « Réussir la transition écologique ensemble ».

Etat et entreprises : un intérêt commun
Après une introduction de Christian GOUMAZ, Secrétaire général du Département du territoire et Directeur général ad interim de l'OCBA, Nicolas RUFENER, Secrétaire général de la FMB, et Mariama RAULET, Secrétaire générale adjointe chargée de l'OCBA, ont présenté les principaux enjeux de cette collaboration.

D'un côté, l'Etat souhaite accélérer le rythme des projets, mobiliser davantage les compétences du marché et simplifier la coordination entre les différents intervenants. De l'autre, les entreprises aspirent à accéder plus directement aux marchés, à bénéficier de conditions contractuelles claires et à limiter la complexité administrative.

Si les attentes diffèrent, l'ambition est commune : passer à l'action sur les chantiers de manière plus simple et plus efficace.

Le consortium, une nouvelle manière de collaborer
Pour concrétiser cette ambition, un groupe de travail réunissant l'Etat et la FMB s'est penché sur de nouveaux modèles de collaboration. Parmi les pistes étudiées figure le recours aux consortiums, permettant à plusieurs entreprises de réunir leurs compétences pour mener ensemble un projet, tout en conservant leur expertise propre.

Cette organisation vise à favoriser une relation plus directe avec le maître d'ouvrage, à renforcer la coordination et à faciliter l'accès aux projets pour les entreprises spécialisées.

Le groupe de travail s'est notamment attaché à clarifier plusieurs questions essentielles : la constitution des consortiums, les possibilités de sous-traitance, les responsabilités des partenaires et les couvertures d'assurance nécessaires.

Le cadre envisagé prévoit notamment des consortiums de taille maîtrisée, dotés d'un organigramme défini et constitués sous la forme d'une société simple. Il comprend également une responsabilité solidaire limitée, une sous-traitance admise à hauteur de 20 % pour chaque compétence définie et une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'ensemble des membres à hauteur d'au moins 10 millions de francs.

L'enjeu est de trouver le juste équilibre entre sécurité contractuelle et simplicité opérationnelle, afin de permettre aux entreprises de se concentrer sur leur cœur de métier.

Deux projets pilotes pour passer de la théorie à la pratique
Cette démarche se traduira prochainement sur le terrain à travers deux projets pilotes. Ces premières expériences permettront d'éprouver le modèle, d'en évaluer les avantages et les éventuelles limites, puis de l'améliorer en vue de son application à d'autres projets du programme de transition écologique de l'Etat.

La rencontre s'est achevée par une séance de questions-réponses nourrie, témoignant de l'intérêt et de l'engagement des participants. Les échanges ont également souligné l'importance du dialogue entre les acteurs publics et privés pour construire des solutions adaptées aux réalités du terrain.

Au-delà des modalités contractuelles, cette rencontre marque une volonté commune : faire de la transition écologique une opportunité de collaboration renforcée entre l'Etat et les entreprises du bâtiment, au service de réalisations concrètes et durables.

Parcours sécurité du Pont Rouge Centre de formation : au service de l'industrie de la construction

Depuis 2012, le centre de formation du Pont Rouge propose, parmi de nombreuses prestations, un Parcours sécurité historiquement précurseur en Suisse au service des entreprises et des bureaux d'ingénieurs et architectes.



L'industrie de la construction regroupe de nombreuses activités potentiellement risquées pour la sécurité et la santé des travailleuses et des travailleurs, ce que le législateur a – depuis de nombreuses années – clairement pris en considération en imposant non seulement une assurance accidents obligatoire, mais surtout en en octroyant le monopole à la suva (historiquement la CNA – Caisse nationale suisse en cas d'accidents).

Si la couverture offerte par cette assurance est remarquable, elle coûte évidemment cher aux entreprises, surtout celles qui sont moins bonnes élèves, avec un système, par branche, de bonus-malus assez dissuasif.

Certes, une part croissante (majoritaire aujourd'hui en termes de conséquences et de coûts) des accidents ont lieu en dehors de l'activité professionnelle, mais encore trop de personnes sont touchées par un accident professionnel.

Partant du constat que l'accident qui coûte le moins cher est celui qui ne se produit pas, les associations de branches proposent des mesures préventives innovantes, qui sont le plus souvent centrées sur le cœur des métiers concernés. Mais la réalité d'un chantier est multiple : n'importe quel professionnel peut être appelé à se rendre sur un échafaudage, doit être muni d'un équipement de protection individuel (EPI), peut rencontrer des produits toxiques ou des polluants, être confronté à des matériaux ou outils électriques.

Dans ce contexte, une information transversale, identique pour toutes et tous, est particulièrement pertinente et adaptée. C'est précisément l'objectif du Parcours sécurité qui propose depuis de très nombreuses années des informations sur les risques rencontrés sur les chantiers et surtout les comportements à adopter face à ceux-ci pour éviter des accidents.

Par rapport à la première version qui se contentait de présenter quelques équipements réunis dans une armoire, l'équipement du Pont Rouge Centre de formation présente une évolution spectaculaire et salutaire depuis 20 ans. Aujourd'hui, les dernières adaptations se traduisent par 10 postes thématiques qui reposent sur les règles vitales de la suva. La réalité virtuelle (en fait augmentée) est bien présente, qui démontre que ces métiers sont modernes, vivants, évolutifs et surtout que leurs acteurs assument pleinement leurs responsabilités.

Concrètement, tous les apprentis du secteur passent au moins une fois au sein du Parcours sécurité durant leur formation. Plus de 1'000 travailleuses et travailleurs le font également chaque année.

Ces passages se font par groupes de 10 personnes environ, durent quatre heures et sont encadrés par des prestataires spécialistes de la sécurité et de la santé au travail.

Conscients des enjeux financiers pour les entreprises et leurs employés, les métiers du bâtiment, qui ont développé ce Parcours et en assurent l'exploitation, proposent un financement ad hoc via les fonds paritaires institués par les conventions collectives de travail (CCT) applicables à toutes les branches du secteur, qui sont alimentés par les contributions professionnelles des employeurs et des employés. Ainsi, les passages sont intégralement couverts financièrement, qu'il s'agisse du coût de la prestation des spécialistes qui accompagnent les travailleurs ou de la perte de gain.

À l'issue de ce passage, un bref questionnaire renseigne sur l'acquisition des informations diffusées lors du passage et une attestation est délivrée, qui précise entre autres que la personne concernée a été dûment informée des principaux risques professionnels qu'elle encoure et que cette information a été diffusée avec la collaboration de la suva.

Un lien avec les obligations des employeurs
Il faut rappeler qu'aux termes de l'Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA), l'employeur doit informer les travailleurs des dangers inhérents aux activités exercées et leur expliquer les mesures de protection nécessaires. Le passage par le Parcours sécurité concourt à remplir cette obligation.

Informations et inscriptions

Informations générales:
www.fmb-ge.ch/au-service-de-la-construction/parcours-securite/
022 339 90 00

Pour le **Second oeuvre**
www.f4s.ch
022 345 24 04
info@f4s.ch

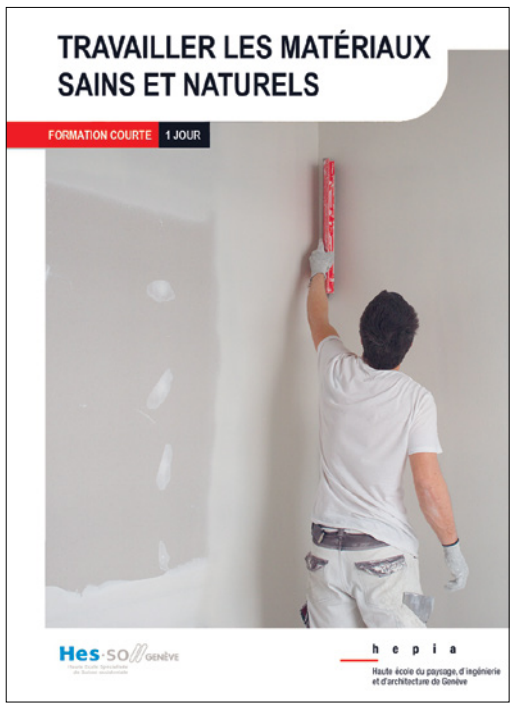
Pour le **Gros œuvre et les Métiers techniques du bâtiment**
www.ecoservices.ch
022 308 47 00
info@ecoservices.ch

Nouvelle formation continue pour la gypserie, peinture et maçonnerie

Par l'Office cantonal de l'Environnement (OCEV)

Dès janvier 2027, une journée d'ateliers pratiques fait expérimenter aux ouvriers les techniques spécifiques de l'argile, de la chaux, du chanvre et de la peinture à l'huile pour éviter les erreurs et aider les entreprises à mieux répondre à des appels d'offres.

Difficile parfois pour les entreprises de gypserie-peinture-maçonnerie de répondre à des appels d'offres de construction durable, de rénovations des sites et patrimoines ou à des demandes spécifiques en la matière de maîtres d'ouvrages ou d'architectes. Pour combler ce besoin de la profession, une formation continue propose une journée d'ateliers pratiques pour expérimenter les techniques spécifiques du travail de certains matériaux sains et naturels. En effet la chaux, l'argile, le chanvre ou la peinture à l'huile demandent des attentions particulières. Utiliser ces matériaux avec les techniques standard de la gypserie, peinture, maçonnerie risque d'apporter des déconvenues car il y a des points de vigilance à respecter. Déconvenues de l'ouvrier qui percevra son travail comme mal fait. Déconvenues du chef d'entreprise qui aura peut-être l'appréhension de répondre à d'autres appels d'offres de ce type.



Collaboration étroite avec la GPG et soutien de la CPSO
C'est pourquoi la Chambre syndicale des entrepreneurs de gypserie, peinture et décoration du canton de Genève (GPG) s'est associée à l'Office cantonal de l'Environnement (OCEV) de l'Etat de Genève, à la Fondation en faveur de la formation professionnelle et continue (FFPC), et à l'HEPIA pour développer une formation continue courte sur le sujet. Un groupe de travail a été constitué avec un collaborateur de l'OCEV et du Service de l'air, du bruit et des rayons non ionisants (SABRA), un représentant de la GPG, de la FER Genève et le formateur. Les craintes, les besoins et les solutions discutés, le programme et le format ont été validés. Le Centre de Formation Professionnelle Construction (CFPC) met à disposition les locaux. La Commission Paritaire Second Œuvre (CPSO) prend en charge, sur demande, le coût de l'inscription et de la perte de gain pour les entreprises genevoises du Second œuvre, ce qui atteste d'un fort soutien de la branche.

Techniques différentes à connaître et erreurs à éviter
Plusieurs ateliers techniques sont prévus, en tournus dans cinq espaces dédiés, pour acquérir de nouveaux savoir-faire et les spécificités des techniques de travail du chanvre, de l'argile, de la chaux et de la peinture à l'huile. Chaque ouvrier expérimente l'ensemble des techniques : plaques d'argile, mur en briques de chanvre, enrobage des treillis de jute avec un enduit d'argile, enduit de finition en argile, lissage Q3 à la chaux, badigeon à la chaux, peinture à l'huile, lissage à la chaux sur des plaques de fermacelle, enduit de finition à la chaux, enduit de fond au chanvre, enduit de finition au chanvre. Les deux formateurs, maçons à l'origine et experts en matériaux sains et naturels, pointeront aussi toutes les erreurs d'application à éviter pour un résultat satisfaisant et pérenne.

Dispositif THQMAT
Cette formation fait partie du dispositif THQMAT (Très haute qualité des matériaux, de l'air intérieur, et des techniques constructives) mis en place par l'Etat de Genève pour aider les professionnels de la construction à choisir des matériaux sains. Le dispositif est composé d'une part d'une charte THQMAT non contraignante à signer par les représentants du maître d'ouvrage, donnant un accès gratuit à un coaching personnalisé, à un diagnostic de qualité de l'air intérieur en fin de chantier et potentiellement au certificat Low-COV pour le bâtiment. Il comprend d'autre part un guide de bonnes pratiques en ligne et des formations continues courtes à l'HEPIA à l'attention des chefs d'entreprises, des ouvriers, des architectes, ingénieurs et assistants à maître d'ouvrage.

Infos et inscription :
https://hepia.hesge.ch/travailler-materiaux-sains-naturels

Pour en savoir plus
Dispositif THQMAT
https://www.ge.ch/thqmat-construire-renover-avec-materiaux-sains

Formation architecte, ingénieurs, AMO, autres :
https://hepia.hesge.ch/formations/formation-continue/formations-courtes/habitat-sain-quels-materiaux-choisir

DIMENSIONS & PERSPECTIVES, le journal de la Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment, paraît 4 fois par an et est imprimé sur du papier recyclé.
Distribution : entreprises membres des associations professionnelles genevoises de la construction et de l'immobilier ; associations professionnelles et économiques genevoises, régionales et nationales ; pouvoirs publics (Confédération, Canton et Communes GE) ; partis politiques ; syndicats ; médias.
Responsable éditorial : Nicolas RUFENER • E-mail : redaction@fmb-ge.ch
FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION – Rampe du Pont-Rouge 4 – 1213 Petit-Lancy – www.fmb-ge.ch
Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : Moléson Impressions.